

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 5175

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, Mme Trastour-Isnart, M. Grelier, M. Herbillon, M. Rémi Delatte, M. de Ganay et M. Viala

ARTICLE 55

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à autoriser le Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance, toutes mesures relevant du domaine de loi et portant presque essentiellement sur des projets d'urbanisme.

Or, ces mesures relèvent des communes qui connaissent davantage l'aménagement de leur territoire. De ce fait, donner le droit au Gouvernement d'intervenir directement dans ce domaine est inadapté si nous voulons agir de manière pérenne concernant les règles d'urbanisme.

Cet amendement vise donc à supprimer l'article.